

Quels services publics pour un vivre ensemble dans la pluralité ?

L'agir public face à la société plurielle : enjeux et perspectives

Basilio Napoli et Bernard Van Asbrouck

Comme nous allons le voir, vivre ensemble dans une société plurielle demande un cadre d'action publique approprié.

Ce cadre refonde gouvernance, dispositifs d'actions, approches méthodologiques, métiers et pratiques professionnelles.

Dans notre approche, la pluralité apparaît être une question plus fondamentale que celle de la diversité. Elle pose la question des postures et des éthiques dans les politiques publiques.

Pluriel, c'est multiple dans le commun et non divers dans l'unité.

Cette question du commun et de sa qualité pose le fait pour le service public d'agir non plus pour un monde unique fait de situations diverses mais d'agir dans un monde contenant plusieurs mondes pour un bien commun.

1) Vivre ensemble ou construire ensemble ?

Vu du service public, la question du vivre ensemble dans la société plurielle pose d'importantes questions de modèle de gouvernance d'un côté, de postures et de pratiques professionnelles d'un autre. C'est tout le travail social du service public qui est là interpellé.

Suivant la définition proposée par l'Aifris¹, le « vivre-ensemble » apparaît comme une construction sociale qui fait dépasser le « côte à côte » pour entrer dans une unité plurielle. Le vivre-ensemble contient alors l'idée de commun avec ses dimensions de paix, de respect, de reconnaissance et de différences.

Diversité versus pluralité

Mais de quelles différences est-il question dans la pluralité ? Vu de l'agir public et de ses contingences, nous proposons une distinction entre diversité et pluralité.

¹ « Le « vivre-ensemble » se définit par la construction d'ententes réciproques, pacifiques et respectueuses des personnes dans leurs identités culturelles et religieuses, en considérant la reconnaissance des diversités comme fondement de la cohésion sociale d'une société démocratique » (Devries et Manço, 2017 :120)

La pluralité nous apparaît comme plus fondamentale que les différences d'opinions, de situations, de statuts qui réfèrent peu ou prou à l'individu, sa vie, son imaginaire, avec lesquels l'agir public travaille au quotidien.

La pluralité nous semble faire référence à des différences d'un autre registre, le registre symbolique de l'appartenance et de l'identité qui porte les références de sens, les habitus, les éthiques, les modes d'interagir (Van Asbrouck, B. 2016).

C'est tout le registre de la question de la citoyenneté et de l'individu social qui se pose (Autès, M. 2004 ; Soulet, MH. 2004.). La figure du citoyen est un imaginaire révolutionnaire (Rosanvallon, P. 1992) qui produit une abstraction unifiante et configure l'agir public.

La pluralité des appartenances et des identités qui émergent dans nos sociétés complexes ouvre à une autre approche de l'action collective et à une évolution en profondeur des concepts qui la sous-tendent.

C'est la pluralité de la citoyenneté elle-même non pas dans la diversité des vies et des opinions mais dans celle plus constitutive des identités qu'il s'agit de faire vivre ensemble.

Dans la pluralité, il ne s'agit plus d'agir pour unifier un monde fait de situations diverses autour du concept de citoyenneté mais de construire un monde contenant plusieurs mondes.

Pluriel, c'est multiple dans le commun et non divers dans l'unité.

L'agir commun

La pluralité pose donc bien une problématique au service public, lui qui a été conçu et structuré autour de l'abstraction unifiante de la citoyenneté. Abstraction porteuse de valeurs puissantes mais unifiées dans un modèle mono-ethnique (Mounk, Y. 2018).

Le monde pluriel apparaît comme n'étant plus l'œuvre de l'Etat seul mais comme le fruit d'une co-construction des différentes identités symboliques soutenue par un processus. Le rôle du service public s'en trouve profondément transformé.

Pour le service public, vivre ensemble dans la pluralité revient alors à se mettre au service d'un processus de co-construction du commun.

Posture publique

Comme le résumant Boisvert et Brodeur (2010) « *Dans le présent contexte qui caractérise nos démocraties contemporaines, où l'Etat et les acteurs politiques perdent peu à peu leur monopole de la gouverne et le contrôle quasi hégémonique qu'ils avaient sur le jeu politique, où les solutions ou les définitions toutes faites et imposées par le haut ne sont plus automatiquement acceptées et où le processus d'élaboration des politiques publiques devient de plus en plus*

difficile en raison de l'important pluralisme moral et culturel, l'élaboration de solutions concernant notre « vivre ensemble » passe maintenant par un processus de construction collective. » PP. 92/93

Ce contexte impose une posture publique nouvelle où l'action publique n'exécute plus un cadre politique mais pilote un processus. Une nouvelle éthique publique émerge où le processus de construction des politiques publiques n'est plus cantonné dans la sphère du politique et des expertises mais devient le fruit commun d'un dialogue pluriel.

L'agir public consiste alors à organiser et soutenir ce dialogue et à veiller à l'ancrage de ce dialogue dans des réalités probantes et non dans un discours d'opinion.

Le processus de construction des politiques publiques se distribue alors dans la société plurielle au service du « vivre-ensemble ».

Dans ce contexte, le rôle du service public consiste à injecter de la connaissance et de la méthode, à assembler les visions, à nourrir et piloter l'émergence d'un cadre commun.

2) Le Cas du Service public de l'emploi (SPE)

La fonction publique, initialement, agit dans et pour une unité pas dans et pour une pluralité. Chaque segment de la fonction publique s'adresse dans l'exercice de ses responsabilités à un être virtuel et unique qu'est le citoyen. La personne dans sa subjectivité et sa spécificité n'existe pas dans les références initiales de l'agir public.

Ce paradigme va entrer en crise au sein des SPE dès l'entame des années 90 et concomitamment avec l'émergence des concepts économiques de compétitivité et de flexibilité (Y de Wasseige, 1995).

En effet, pour préserver l'unité du corps social dans la diversité des réalités en faisant le moins possible usage de la force, il est nécessaire de convaincre, d'éduquer, d'insérer dans le cadre prescrit via les dispositifs du droit, de l'enseignement, de l'aide sociale.²

Dans le cas du SPE, il s'agit alors d'injecter de la règle dans les usages privés de l'activité socioéconomique. On définit le concept de population active qui en quelque sorte fait entrer l'activité économique dans la sphère publique (Castel, 1999. P 526). Le discours instituant de Beveridge en 1910 fonde le bureau de placement public en remplacement des sociétés de louage. Il contient dès l'acte fondateur le concept de droit du travailleur et les deux règles génériques dont le SPE a la garde : l'emploi convenable, d'un côté et la

² C'est le modèle de solidarité assurantielle de codépendance entre les acteurs (Van Asbrouck & Gélinas 2017)

disponibilité à l'emploi, de l'autre. Droits et devoirs deviennent les axes structurants de l'action publique sur le marché du travail.

Le changement des rapports à la norme (De Munck & Verhoeven, 1997) et les transformations organisationnelles dans les entreprises (Maroy, 1997) mènent à une « *déformalisation de la production même des normes* » (P. 107) qui s'ouvre à une nouvelle normativité liée aux résultats contingents à atteindre et non plus aux procédures.

Dans cette *déformalisation* et ces transformations du rapport à la norme, le modèle fondateur du SPE qui consiste à injecter de la règle pour unifier les usages économiques dans le droit, ne peut plus tenir puisque les usages et les situations redeviennent des références à l'action publique. Elle est désormais tenue de répondre aux réalités contingentes et non plus simplement d'encadrer ou d'instituer le droit.³ La diversité reprend sa place à travers la multitude des publics cibles et l'évolution de l'activité économique en écosystèmes produisant leurs codes et leurs usages.

Tous les SPE européens vont évoluer et diversifier leurs modes d'actions, leurs dispositifs, leurs normes techniques pour répondre à cette évolution de leur contexte de légitimité.

On voit tout au long des années 1990 et 2000 se développer l'accompagnement des chômeurs, les aides financières à l'entreprise, les dispositifs de recherche d'emploi et de formation.

Insertion ou inclusion ?

Devant ces diversités émergentes, devant la multiplication des références économiques, politiques, socioculturelles et culturelles, les SPE sont progressivement poussés à changer de paradigme d'action afin de répondre aux transformations profondes des structures de la société.

Jusqu'ici, le paradigme du placement se fondait sur une logique d'insertion où les différentes techniques mises en œuvre ont comme finalité la mise à l'emploi dans un cadre normalisé. Le « vivre ensemble » est unifié par le fonctionnement du marché du travail. La participation au vivre ensemble se fait dans la normalisation.

On n'est donc pas dans un vivre ensemble dans la pluralité au sens de la définition de Devries et Manço (2017) reprise par l'Aifris. Cette définition, en fait, acte la pluralité comme constitutive du vivre ensemble. Pour la fonction publique, le vivre ensemble c'est le vivre organisé autour d'attracteurs structurants qui dans le cas du SPE est l'emploi. L'emploi est une organisation particulière de l'activité économique. (Quinet, 2015)

³ Il est significatif que de manière concomitante à ces évolutions se développe l'exigence de l'évaluation de l'impact des politiques publiques. L'efficacité et l'efficience prennent le relais de l'exécution de la norme.

C'est ce pilier organisant que la numérisation de l'économie fait éclater. La numérisation et l'intelligence artificielle génèrent de nouveaux modes de création et d'échange de richesses. Ce qui pousse l'activité économique à « *quitter la société salariale avec ses normes qui rendent linéaire le parcours de vie...pour entrer dans un monde plus opportuniste, contingent et créatif centré sur l'entreprise comme référence et non plus l'Etat.* » (Napoli, 2017. P. 53)

Cette situation de plus en plus hétérogène ne permet plus au SPE de tenir sur son paradigme fondateur. Il évolue alors vers un autre paradigme autour du concept conflictuel de l'acteur. Ce qui va amener de plus en plus les dispositifs d'actions à soutenir et mobiliser un travail sur soi autour du concept de parcours (Vrancken, 2008).

Ce paradigme de l'acteur ouvre à une vision du « vivre ensemble » comme celle d'un processus interactif centré sur la dignité du sujet (Van Asbrouck & Gélinas, 2017) dont le mode opératoire peut se définir comme la capacitation⁴ (Napoli,2017).

Ce paradigme recèle des risques dont le principal est le transfert de charge vers la personne. On peut le considérer à certains égards comme une déresponsabilisation de l'Etat en regard des situations vécues. Mais cela n'est vrai que dans la mesure où on reste dans des logiques d'insertion où la personne doit agir sur elle pour s'insérer dans un cadre prédéfini.

Dans le cas des SPE, c'est l'emploi au sens classique. L'emploi définit le cadre d'insertion. Or, il est modélisé sur base des références liées aux définitions en cours dans la sécurité sociale. Ce qui correspond à un emploi des années 70/90. Pas à ce qu'il devient aujourd'hui. Il constitue un cadre d'action de plus en plus exigeant et étroit et donc inaccessible à une part grandissante de la population. Le paradigme déplace alors la responsabilité de la situation sur la personne et son comportement⁵. On entre alors dans un modèle d'activation centré sur l'insertion et la responsabilisation individuelle.

Mais si on entre dans une logique d'inclusion, les choses apparaissent autrement. Il s'agit alors de créer les conditions au sein des territoires de vie à une vie socioéconomique plurielle bigarrant les statuts, les chemins, les moyens, les appartenances. On entre alors dans un modèle de capacitation qui nous semble mieux adapté à la pluralité.

On n'insère pas dans un monde pluriel, on y est considéré comme faisant partie d'un monde de la pluralité.

Mais une question éthique s'y pose, celle de la solidarité concrète et celle de la responsabilité publique ainsi que de la nature de son mode d'action.

⁴ Fondé sur le concept de capabilité d'A. Sen. Il s'agit pour l'action publique de créer les conditions de la capabilité des acteurs.

⁵ Voir à ce sujet le modèle d'activation des chômeurs qui ressemble à une sorte de pastorale laïque encadrant la vertu du citoyen. (Van Asbrouck, 2016)

Astier et Duvoux (2008) la posent autour de leur concept d'institution de la dignité. Ces institutions nouvelles créent alors ce qu'ils nomment une société décente qui est « *une société non humiliante,....qui combat les conditions constituant aux yeux de ses membres une raison de se sentir humiliés.* » (P. 133)

Bref, on n'est plus dans une action publique qui ramène à la norme, mais dans une action qui tente par l'appel aux acteurs (et non plus à l'acteur) d'agir sur la rencontre des conditions de l'agir et ainsi d'allier pluralité d'appartenance, de situations, de vécus, de références socioculturelles avec la dignité du vivre-ensemble humain.

On ne tente plus d'insérer une masse d'individus dans un cadre préétabli (insertion) mais on élargit ce cadre aux conditions du vivre (inclusion). C'est le fondement de l'approche des projets « territoire 0 chômeur de longue durée. »

Individualisé versus personnalisé

Il résulte de ces approches nouvelles, dont les SPE mais aussi les forces de l'ordre (Brunetaux 1993, Bauer, 2003) sont en quelque sorte des laboratoires, de nouvelles opérationnalités de la mise en cadre commun des vécus et des appartenances différenciés où la situation vécue devient la référence en regard d'une norme collective et non plus cette norme en soi.

Des questions politiques et professionnelles lourdes se posent dans ce contexte.

De nouveaux objets de préoccupation émergent comme la situation réelle et les ressources disponibles sur un territoire donné. Le fonctionnement en silo de responsabilité n'est plus possible puisque c'est la personne réelle avec tous ses paramètres qui doit être prise en compte. L'interinstitutionnel s'impose comme levier pour créer les réponses appropriées.

De même, l'action publique doit quitter une approche individualisée qui exécute pour chaque individu un cadre d'action négocié pour entrer dans une approche personnalisée qui crée une réponse sur mesure en regard d'une situation.

L'action publique n'est là plus dans une exécution de la norme mais dans une création de réponse au sein d'un cadre normatif et dans un environnement spécifique.

Il s'ensuit que le concept problématique de parcours devient clef. (Cavalli, 2007) Pour le SPE, il est problématique dans la mesure où son action institutionnalise en quelque sorte le parcours. Les modes de gestion usuels vont avoir comme effet une tendance à normaliser les parcours. Nous verrons que pour y répondre, c'est l'agent, le professionnel qui est le levier. C'est lui qui, en quelque sorte, reconnaît le parcours au nom de l'autorité. C'est une

des difficultés majeures de l'action publique que d'arriver à mettre la singularité du sujet social au cœur de ses dispositifs et de sa praxis (Lhuillier, 2009).

Effectivement, le fond de la problématique dans l'action publique en regard d'un vivre-ensemble dans une société plurielle c'est la question du sujet.

Dans une personnalisation de son action nécessaire à l'accueil de la pluralité, l'action publique s'adresse non plus à un objet administré de la république mais à ce *citoyen-sujet* qui n'est pas non plus un client car il participe comme sujet à la construction et au respect de la norme collective.

C'est toute la relation publique avec les personnes qui se pose là dans la mesure où le sujet est émergent et donc contingent des pratiques professionnelles déployées par la fonction publique (Macherey, 2014 ; Van Asbrouck, 2016).

Vers un nouveau modèle de gouvernance ?

Raphaël Glucksmann (2018) en appelle à en finir avec la gouvernance, signalant avec Mounk (2018) la dimension technocratique et peu démocratique de ce concept qu'il dénonce comme le gouvernement des experts.⁶

S'appuyant sur diverses sources, il montre que dans le modèle de gouvernance actuel, on retrouve les caractéristiques des « sociétés civiles bourgeoises » décrite par Hegel dont les figures principales sont l'économiste et le juriste, pas le politique et le citoyen. Suivant D. Djaïz, il analyse dans la gouvernance une séparation entre la parole, le politique, l'action et les technocrates dont la finalité est le fonctionnement du système institué. Ce faisant, les conditions de fonctionnement du système prennent le pas sur les intentions politiques.

Le sujet citoyen se trouve là transformé en objet d'exercice du système par les processus techniques et les instruments.

Reste qu'une difficulté redoutable se présente et qui est liée à la complexité même de la société contemporaine. Nous sommes là au nœud de l'action publique et des politiques publiques dans la société plurielle.

Comment accueillir les sujets humains dans toutes leurs différences tout en préservant la cohérence, la solidarité sans instrumenter les citoyens aux dimensions techniques de cette complexité ?

Comment éviter la désintégration politique des sociétés complexes telle que décrite par Tainter (2013) dont une des causes est le poids de la complexité et la difficulté de vivre dans cette complexité pour ce qu'il nomme la population de soutien ?

⁶ Mounk relève qu'en 2007, le congrès américain adopta 138 lois et que dans le même temps, les agences de l'Etat édictèrent 2926 règlements qui impactent la vie des citoyens.

En quelque sorte, si « *le gouvernement des experts pose un problème démocratique évident* » (Glucksmann, 2018 ; P. 113), il préserve nos sociétés de l'effondrement.⁷

La question de la capacité pour la population à soutenir et à vivre la complexité est un enjeu de survie pour les sociétés complexes. Mais comment sortir du dilemme du sujet et de l'objet que la société plurielle pose ?

Il faut interroger le modèle de gouvernance et de fabrication des politiques publiques.

B. Napoli (2018 ; 2019) ouvre des perspectives via le concept d'un pilotage adaptatif des politiques publiques et de leurs cinq phases⁸ à travers un dialogue managérial ouvert avec les professionnels qui ne sont plus posés en exécutants des cadres techniques mais en réalisateurs et créateurs de réponses soutenus par le système institué.

Nous ne sommes plus alors dans une gouvernance technocratique exécutive qui instrumente les sujets mais dans une co-construction et une co-régulation avec les acteurs du système incluant, via les pratiques professionnelles, les citoyens et les entreprises.

Les références de cette nouvelle gouvernance ne sont plus alors, comme dénoncée par Glucksmann, la structure de la gouvernance qui « *se contente d'être une mise en scène d'elle-même* » (2018. P. 105) mais le bien commun tel qu'analysé par Dardo et Laval (2014) qui proposent de transformer les services publics en institutions du commun. « *Il s'agirait non plus de concevoir l'Etat comme une gigantesque administration centralisée mais plutôt comme un garant ultime des droits fondamentaux des citoyens au regard de la satisfaction de besoins collectivement jugés comme essentiels...* » (P. 515)

Cette « gouvernance sociétale » réticulaire et multipolaire, dont il faut encore baliser les différents contours, est sans doute une condition pour une action publique juste dans une société plurielle.

⁷ Tainter définit l'effondrement d'une société complexe comme une baisse significative de complexité ce qui rend la société à nouveau supportable pour la population qui soutient cette société.

⁸ 1) Emergence et perception des problèmes. 2) Mise à l'agenda politique. 3) Formulation de la politique publique. 4) La mise en œuvre. 5) L'évaluation.

Des métiers pour un vivre ensemble

On voit bien l'ampleur du défi pour l'action publique que de s'inscrire dans la société plurielle tout en assumant ses responsabilités tutélaires.

On a pu examiner que cette pluralité lui demande de rompre avec son paradigme unifiant d'origine pour entrer dans l'accueil du sujet citoyen et par là d'abandonner l'individualisation de l'exercice d'une norme pour entrer dans la personnalisation de la relation publique. Ce faisant, des questions de modèle de gouvernance et de nature des références normatives se posent qui peuvent aller jusqu'à mettre la légitimité sociopolitique de l'action publique en question.

Une réponse en cours d'exploration et d'expérimentation au sein des SPE consiste à s'appuyer sur les concepts de capacité et de gouvernance collaborative des parcours dans une logique de capacitation.

Comme on l'a relevé, cette approche n'est pas sans poser des questions autour de la responsabilité de l'Etat en regard des situations de vie et peut mener à un transfert de charges vers les individus.

Pour éviter ce biais, il faut s'appuyer sur la refondation d'un corps professionnel qui, au quotidien, exerce dans ses pratiques les responsabilités de l'Etat.

Les agents sont les leviers fondamentaux d'une gouvernance collaborative dans une société plurielle. Ils sont les seuls qui puissent engager une relation de sujet à sujet. Aucun système n'est en capacité de le faire.

La mise en œuvre des politiques actives de l'emploi est la scène qui illustre pleinement et avec acuité cette problématique de l'action publique et l'importance grandissante des postures et pratiques professionnelles.

Elles ont émergé comme une réponse politique aux évolutions socioéconomiques par la mobilisation de l'acteur (Napoli, 2016). Ce paradigme de l'acteur qu'elles instituent se fonde sur deux logiques : la logique de la responsabilisation et la logique de la sécurisation (Arnsperger 2001).

Comme l'a montré Oriane (2005), ces politiques embarquent par ce paradigme un traitement clinique du chômage qui dans les conditions techniques, budgétaires et organisationnelles en présence va essentiellement se centrer sur la responsabilisation. On est là au cœur de la gouvernance des experts.

Les recherches ont montré l'effet de ce transfert de charge non voulu initialement (Zune, Demazière & Ugeux, 2017) où le sujet citoyen se sent comme piégé dans une réalité qu'il ne maîtrise pas ce qui produit des phénomènes de décrochage social (Van Asbrouck, 2015).

On en revient aux conditions de la société décente. Mais, si les politiques actives sont cohérentes avec l'environnement sociétal et que les principes qui les fondent ne sont pas remis en cause par les acteurs et les citoyens, où le bât blesse-t-il ?

C'est le modèle d'exercice de la solidarité qui ne colle plus aux réalités et par là, enferme les professionnels dans un carcan qui les met en tension et les pousse à la déviance voire à la subversion (Van Asbrouck, 2019).

La solidarité technique mise en place au 20^{ème} siècle est centrée sur une codépendance d'individus/objets de la gestion technique. Cette gestion fait l'horizon du possible et pousse les professionnels dans l'instrumentation et la normalisation. Or, ils sont face à la pluralité des situations et des réalités et on constate que le poids des obligations et des règles techniques exécutives ne permettent plus de répondre professionnellement à un nombre grandissant de situations (Napoli, 2019).

Un nouveau modèle se dessine autour des concepts d'interdépendance des individus-sujets mais il demande d'autres approches et organisations (Van Asbrouck & Gélinas, 2017).

Bref, agir dans la société plurielle en portant les responsabilités publiques, demande de reconfigurer les métiers et pratiques professionnelles.

Pour L. Beuker et JF. Oriane (2017), ces professionnels pratiquent une médiation entre un cadre normatif et une réalité vécue qui a comme fonction de réduire la complexité de l'environnement social dans lequel les bénéficiaires évoluent. Ils doivent donc sortir d'une exécution du cadre normatif.

Ces « médiateurs » forment une sorte de corps professionnel permettant par la réduction personnalisée de la complexité sociale de soutenir l'autonomie du sujet. Ce qui répond à un enjeu de société déjà cité.

Ce corps professionnel complexe est en pleine émergence aujourd'hui dans ce qu'on appelle les métiers du social. Mais ce corps intervient sur des dimensions plus vastes que ce qui est désigné usuellement sous le terme social car il doit intégrer toutes les dimensions constitutives d'un sujet humain en société : économique, sociale, culturelle et familiale.

Les pratiques les plus courantes sont celles reprises sous les termes génériques d'accompagnement et de coaching en fort développement ces 20 dernières années et dont le centre de gravité s'inscrit dans le lien, la reliance de sujet à sujet apte à intégrer le sujet, faire société (Vial & Caparros-Mencacci, 2007).

Mais aujourd'hui, force est de constater que ces pratiques ne trouvent pas le cadre approprié à leur métier. La gestion est globalement orientée fonction organisationnelle peu encline à accueillir l'espace discrétionnaire du professionnel. Il s'ensuit que le métier qui est un cadre d'action que manipule le professionnel est trop étroit pour y déployer toute la profession. On a pu

ainsi diagnostiquer une situation de *qualité empêchée* telle que développée par Y. Clot (2010)

Les organisations et institutions ont du mal à héberger ces nouveaux professionnels et font face à une déviance voire une subversion des pratiques (Van Asbrouck, 2019) essentiellement due aux postures professionnelles⁹ que doivent consentir les agents et qui ne sont pas organisées ni soutenues dans le cadre général d'exercice du métier.

Le cadre exécutif est centré sur la preuve et l'objectivation des situations, cadre dans lequel la confiance n'est pas instituée. Or, elle fait partie intégrante du processus de réduction de la complexité sociale (Luhmann, 2006).

Conclusion :

De l'activation à la capacitation : vers une sécurisation des transitions professionnelles ?

Le paradigme de l'activation qui a succédé à celui du placement doit maintenant céder la place à un troisième pour rencontrer les enjeux de la société plurielle.

Si l'appel à l'acteur a permis de développer des approches individualisées et des dispositifs différenciés, il a son revers qui s'analyse dans la dégradation des relations entre les personnes, les institutions et les professionnels.

On est là au cœur de l'enjeu de la pluralité dans le travail social.

Un nouveau paradigme s'impose qui doit permettre au SPE d'agir sur l'ensemble des conditions permettant à une personne d'être acteur. Le concept de capacitation est prometteur mais il faut encore le déplier dans la réalité concrète du travail social. La responsabilité du système y est aussi importante que celle de la personne. Deux autres concepts doivent être associés : celui de transition professionnelle et celui de sécurisation. Il s'agit alors pour le SPE de sécuriser les parcours de transition de telle sorte que l'acteur puisse être acteur comme sujet singulier et non comme individu/objet d'un traitement spécifique.

⁹ Nous en avons repérées cinq : L'encadrant, le sauveur, le médiateur, le coach et le partenaire.

Références citées :

Arnsperger, C. (2001) *Idéal de solidarité ou mascarade*. In La revue Nouvelle 4/2001 ; L'état social actif : un débat. PP. 52/66. Bruxelles

Astier, I. & Duvoux, N. *L'institution de la dignité dans la société contemporaine : réflexions à partir du cas français*. In : Le social à l'épreuve des parcours de vie. PP. 125/135. Louvain la neuve : Bruylant Académia.

Autès, M. (2004). *L'intervention sociale comme politique des subjectivités*. Congrès AISLF 2004 : l'individu social, autres réalités, autre sociologie ? Tour Juillet 2004

Bauer Alain, « *Les tâches de la police et les mutations de la délinquance* », *Pouvoirs*, 2002/3 (n° 102), p. 17-30. DOI : 10.3917/pouv.102.0017. URL : <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2002-3.htm-page-17.htm>

Beuker, L & Oriane, JF. (2017) *La médiation : un mécanisme de réduction de la complexité*. Journée d'étude sur la médiation. Un concept pour problématiser des pratiques. 27 Avril 2017. Liège : ULiège, LEMME.

Boivert, Y. & Brodeur, M. (2010). *L'éthique publique : à la jonction de la sociologie de l'action publique*. In : Bernier, L. & Lachapelle, G. (Dir) : *L'analyse des politiques publiques*. Montréal : Presse de l'université de Montréal. PP : 73-101.

Bruneteaux, P. (1993) « *Cigaville : quand le maintien de l'ordre devient un métier d'expert* », *Cultures & Conflits* [En ligne], 09-10 | printemps-été 1993, mis en ligne le 04 mars 2005, consulté le 03 janvier 2019. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/223> ; DOI : 10.4000/conflits.223

Castel, R. (1999). *Les métamorphoses de la question sociale*. Paris : Gallimard/folio essai.

Cavalli Stefano, « *Modèle de parcours de vie et individualisation* », *Gérontologie et société*, 2007/4 (vol. 30 / n° 123), p. 55-69. DOI : 10.3917/gs.123.0055. URL : <https://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe1-2007-4.htm-page-55.htm>

- Clot, Y. (2010). *Le travail à cœur. Pour en finir avec les risques psychosociaux*. Paris : La Découverte/Cahiers Libres.
- Dardot, P. & Laval, C. (2014) *Commun. Essai sur la révolution au XXIème siècle*. Paris : La Découverte
- De Munck, J. & Verhoeven, M. (Dir) (1997) *Les mutations du rapport à la norme. Un changement dans la modernité*. Bruxelles : De Boeck
- De Wasseige, Y. (1995) *Eléments d'une stratégie de développement pour la Wallonie*. Actes du congrès « La Wallonie au futur, quelles stratégies pour l'emploi. » Namur : Institut Destrée.
- Glucksmann, R. (2018) *Les enfants du vide. De l'impasse individualiste au réveil citoyen*. Paris : Allary Editions.
- Lhuillier, D. (2009) *La praxis et le sujet social*. In : *La subjectivité à l'épreuve du social*. PP. 117/127. Paris : L'Harmattan.
- Luhmann, N. (2006) *La confiance, un mécanisme de réduction de la complexité sociale*. Paris : Economica.
- Macherey, P. (2014) *Le sujet des normes*. Paris : Editions Amsterdam.
- Maroy, C. (1997) *Rapport à la norme et transformation des modes d'organisation de la production et du travail dans l'entreprise*. In *Les mutations du rapport à la norme*. Bruxelles : De Boeck.
- Mouk, Y. (2018) *Le peuple contre la démocratie*. Paris : L'observatoire.
- Napoli, B. (2017). *Solidarités publiques, vers un nouveau paradigme d'action*. In *La Revue nouvelle* 8/2017 ; Intervention sociale et solidarité. PP. 52/58. Bruxelles.
- Napoli, B. (2019). *Déviance ou adaptation ? Le management stratégique de l'action sociale*. In *La Revue Nouvelle* 1/2019 ; Déviance et travail social. Bruxelles.
- Orianne, J-F. (2005). *Le traitement clinique du chômage*. Louvain la neuve : Thèse de doctorat, UCL.
- Quinet, V. (2015) *En finir avec l'emploi. Pour la cité du travail vivant*. Charleroi : Couleur livre.
- Rosanvallon, P. (1992) *Le sacre du citoyen*. Paris : Gallimard/folio histoire.
- Scheuer, B. (2006) *L'écosystème du non marchand*. Charleroi : Le Forem
- Soulet, MH. (2004) *L'agir social individué* Congrès de l'AISLF : l'individu social, autres réalités, autre sociologie ? Tour : Juillet 2004
- Tainter, J.A. (2013) *L'effondrement des sociétés complexes*. La Fenderie : Le Retour aux Sources.

Van Asbrouck, B. (2015). *La sherwoodisation ou l'obsolescence de la cité*. La Revue Nouvelle ; 7/2015. Bruxelles.

Van Asbrouck, B. (2016). *Emergence du sujet. Processus et enjeux symboliques dans les organisations humaines*. Thèse de doctorat. Université Libre de Bruxelles.

Van Asbrouck, B. & Gélinas, A. (2017) *Les figures de la solidarité et la question de la dignité*. In La Revue nouvelle 8/2017 ; Intervention sociale et solidarité. PP. 72/76. Bruxelles.

Van Asbrouck, B. & Maes, R. (2019) *Déviance, subversion et clandestinité. L'action sociale entre le discours et la réalité*. In La Revue Nouvelle 1/2019 ; Déviance et travail social. Bruxelles.

Vial, M. & Caparros-Mencacci, N. (2007) *L'accompagnement professionnel ? Méthode à l'usage des praticiens exerçant une fonction éducative*. Bruxelles : De Boeck.

Zune, M. ; Demazière, D. & Ugeux, E. (2017) *Les expériences de l'exclusion du chômage*. Rapport de recherche. UCL Iacchos.

Vrancken, D. (2008). *L'Etat biographique en questions. Les fondements d'une gouvernementalité réinterrogée*. In Vrancken et Thomsin (dir) *Le social à l'épreuve des parcours de vie*. Louvain-La-Neuve : Bruylant/Académia

Vrancken, D. (2015). *Le travail sur soi, entre fragilité généralisée et barbarie*. Communication orale. Porto : congrès Aifris.